

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

Date d'affichage :

14 12 2020

Date de convocation :

27/11/2020

L'an deux mille vingt, le 14 décembre à dix huit heure trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Nombre de délégués :

En Exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11
Absents :
Excusés : 1

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M DAVID Franck, M VUILLET Christian, M DECOTE Yves, M FASSETT Jérôme, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, Mme CALINON Séverine, M GOUNAND Alain, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUD Pierre, M RYAT Thomas,

EXCUSES : M MEUGIN Olivier

SECRETAIRE DE SEANCE : DAVID Franck

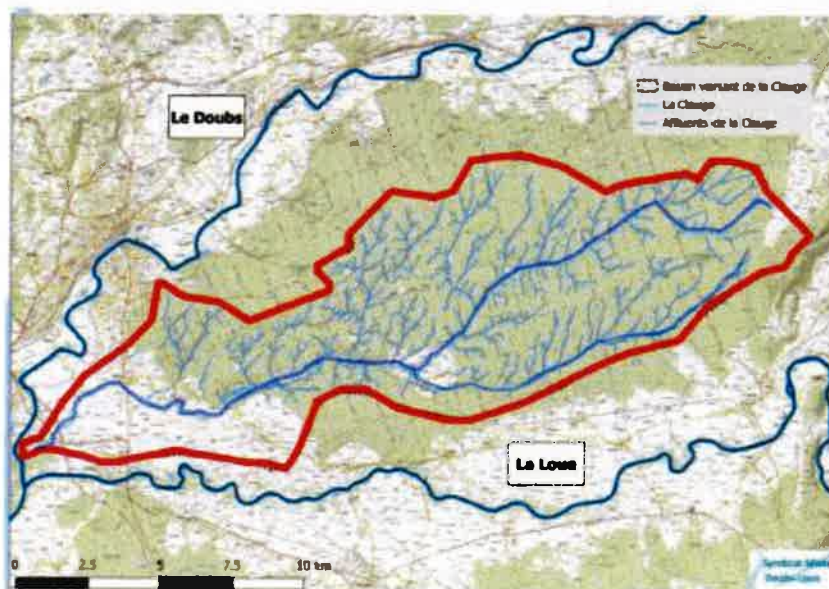
20-35 : Avenant au contrat de rivière Doubs,

Le contrat de rivière « Vallée du Doubs & territoires associés » a été signé en 2014, initialement pour une durée de 6 ans, de 2014 à 2020. Suite à la réalisation du bilan à mi-parcours en 2017, et afin de prendre en compte d'une part le calendrier de mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI, et d'autre part l'entrée en vigueur du 11ème programme de l'Agence en 2019, le Comité de rivière a décidé de mettre à profit une période transitoire couvrant l'année 2018 en vue d'établir un avenant sur la base d'un programme d'action actualisé et resserré pour cette seconde phase de mise en œuvre.

Ainsi, signé en 2019, un premier avenant a formalisé les engagements des signataires pour la période 2019-2021 en prolongeant d'un an la durée du contrat initial. Il a également permis d'élargir le périmètre d'intervention du contrat à deux nouveaux sous-bassins prioritaires du SDAGE : le Cusancin et l'Orain.

Courant 2019, il est apparu nécessaire d'apporter un complément à ce programme en intégrant 4 nouvelles actions prioritaires qui n'avaient pu être prises en compte dans l'avenant n°1, et notamment pour la rivière Clauge.

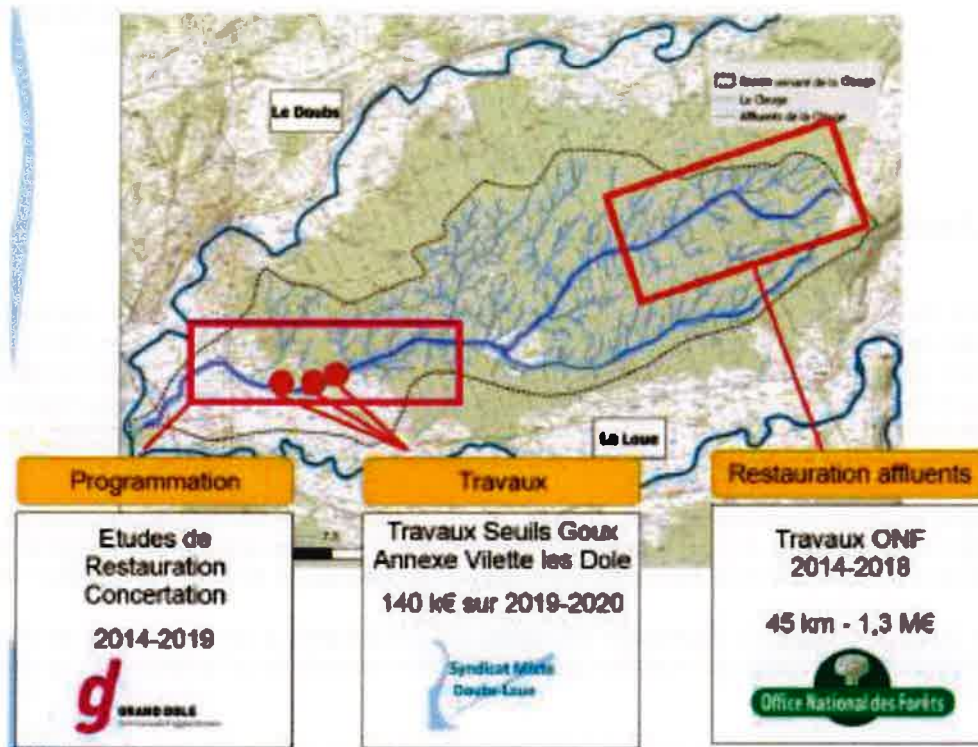
Le sous-bassin versant de la Clauge, prioritaire dans le SDAGE pour des raisons d'altérations morphologiques, a fait l'objet d'un ambitieux programme de restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques sur son linéaire apical forestier (massif domanial de Chaux).



Ce programme de travaux porté par l'ONF du Jura, d'abord via un LIFE « gestion des têtes de bassin » dans les années 2000 puis, plus récemment, au cours du 10^{ème} programme de l'agence (2013/2018) dans le cadre d'un contrat tripartite ONF, Université de Franche-Comté et Agence, a ainsi conduit à la renaturation de 45 km de petits ruisseaux affluents intermittents de la Clauge avec remise en équilibre des zones humides associées au fond des vallons.

Parallèlement, des études de faisabilité ont été portées par le Grand Dole sur la partie aval comprenant l'inscription de trois opérations au contrat de rivière Doubs (restauration annexe du moulin et restauration franchissabilité piscicole aux ponts de Goux).

Bilan des actions mi 2020 :



Les résultats des travaux dans la Clauge forestière sont déjà très positifs, tant sur les habitats naturels et la biodiversité que sur la capacité de rétention de l'eau sur cette tête de bassin versant. Pour consolider ces gains et atteindre les objectifs quantitatifs de débits d'étiage affichés, les travaux en zone forestière concernent maintenant le cours principal de la Clauge et son principal affluent la Tanche.

Conjointement sur la partie agricole à l'aval du bassin versant, en cohérence avec la stratégie de bassin retenue qui met d'abord en avant la reconquête des conditions hydrologiques de la rivière en zone forestière amont, deux actions avaient été proposées dans le cadre de l'avenant n°1 au contrat pour la période 2019-2021.

Aujourd'hui, sous l'égide du comité de rivière et après structuration GEMAPI effective, un nouvel avenant (n° 2) et les travaux ambitieux qu'il porte, constitue le trait d'union symbolique d'une cohérence technique amont-aval et le passage de témoin d'une maîtrise d'ouvrage ONF jusque-là centrée sur la partie amont forestière vers un portage de l'action par le SMIX Doubs Loue sur tout le bassin versant.

Eu égard aux nouvelles possibilités d'intervention de la maîtrise d'ouvrage, et sur la base d'études de faisabilité récemment rendues ou en cours de finalisation, il est aujourd'hui proposé de rajouter au programme 2019-2021 deux nouvelles actions dont les finalités sont les suivantes :

- des travaux ambitieux de restauration du cours principal de la Clauge dans sa partie forestière,
- des études et du temps d'ingénierie visant à établir des programmes de restauration sur la Tanche (principal affluent de la Clauge) et sur la partie aval de la Clauge, qui se traduiraient par des travaux après 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT - JURA

Envoyé en préfecture le 14/01/2021

Reçu en préfecture le 14/01/2021

Affiché le 14/12/2020

ID : 039-200008365-20201214-D20_35-DE



Le tableau ci-dessous détaille les opérations nouvellement inscrites.

A noter qu'à ce stade aucune participation financière du SMDL n'est requise sur ces opérations.
Il s'agit principalement de frais de personnels (temps ingénierie).

Maitre d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique)
Syndicat Mixte Doubs Loue / Office National des Forêts	Restauration de la Clauge forestière à l'amont de la Vieille Loye (39)	2021	979 800 €	979 800 €	70%	685 860 €
Syndicat Mixte Doubs Loue / Office National des Forêts	Programme de restauration de la Tanche (39) : études préalables et esquisse de projet	2021	54 000 €	54 000 €	50%	27 000 €
Syndicat Mixte Doubs Loue	Définition d'un programme de restauration de la Clauge à l'aval de la Vieille Loye (39)	2021	18 000 €	18 000 €	50%	9 000 €

Le projet d'avenant est joint en annexe.

Afin, de garantir les taux de financement de l'Agence de l'Eau pour les opérations sur la rivière Clauge dans le cadre du contrat de rivière Doubs, Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER** le principe de réalisation des opérations inscrites à l'avenant du contrat de vallée Doubs et territoires associés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de vallée Doubs et territoires associés, ci-annexé.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau les demandes d'aide financières correspondantes,

APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS

Pour extrait conforme,

A Dole, 14 décembre 2020,

Le Président du syndicat mixte Doubs Loue,



M Etienne CORDIER

Envoyé en préfecture le 14/01/2021

Reçu en préfecture le 14/01/2021

Affiché le 14/12/2020



ID : 039-200008365-20201214-D20_35-DE

Code	Nom	Adresse	Code postal	Ville	Province
001	001	001	001	001	001
002	002	002	002	002	002
003	003	003	003	003	003
004	004	004	004	004	004
005	005	005	005	005	005
006	006	006	006	006	006
007	007	007	007	007	007
008	008	008	008	008	008
009	009	009	009	009	009
010	010	010	010	010	010

Texte principal de la page, très flou et difficilement lisible.

Texte principal de la page, très flou et difficilement lisible.

Texte principal de la page, très flou et difficilement lisible.

Texte principal de la page, très flou et difficilement lisible.

Texte principal de la page, très flou et difficilement lisible.

Texte principal de la page, très flou et difficilement lisible.

Texte principal de la page, très flou et difficilement lisible.